Castel info

Le Journal de la Ville du Château d'Olonne

n° 43, juillet 2016

www.lechateaudolonne.fr

"Oui" ou "Non" à la fusion ?

Les Castelolonnais voteront le 11 décembre

page 3

Scènes d'été : feu d'artifice d'animations et d'initiatives culturelles, toutes gratuites...
p. 6

Sport : financement à l'appui, la Ville dit « Banco » aux bons projets des associations.
p.18

Fête des voisins : les habitants de tous les quartiers resserrent les liens de proximité.
p. 24

LE CHATEAU d'Olonne

www.lechateaudolonne.fr

Sommaire

3 Intercommunalité
- Oui ? Non ? Vote capital sur la fusion

4 Tourisme
- Les bonnes étoiles du **Roc Saint-Jean**
- Cet été, l'office de tourisme « emballe » le pain !

5 Plage de Tanchet
- Nettoyage au peigne fin du râteau
- Surf et baignade, les dispositions « mobiles » de sécurité
- Les eaux de baignade analysées
- Commerces de la plage, jeu de chaises musicales

6-9 Culture et animations, Scènes d'été
- Les concerts de l'**Aire des Vallées**
- Art contemporain : Juliò Villani, *le peu de réalité*
- Les concerts d'Orbestier
- Le Patrimoine en balades
- Les Journées européennes du Patrimoine
- La médiathèque propose de **Partir en livre**
- L'agenda culturel !

10 Jeunesse
- Fait main et en blouse bleue, atelier bricolage
- Les nouveaux élus du Conseil municipal des jeunes
- **Aires des Vallées**, le **Regulus** est arrivé

11 Logement
- La propriété en **Prim' Access**
- Maintien des subventions de la Ville au « neuf » et à « l'ancien »

12-13 Les principaux travaux en ville

14-17 Environnement
- La **Côte sauvage** surveillée et sous attentions permanentes
- **Pprl** : le littoral n'est pas « trop rouge »
- Le **Puits d'Enfer** sort du purgatoire...
- SOS : les dépôts sauvages dérivent...
- Urbanisme : recentrage du **Centre-ville 3**

18-19 Sport
- **Appel à projet**, le crédit « banco »
- **Castel'pass**, 30 à 80 € par enfant

20 Au passé récent
- L'événement, la date, la photo...

21 Au passé antérieur
- Les jolies colonies de vacances

22 État civil

23 Expression des groupes d'opposition

24 Convivialité
- L'engouement de la **Fête des voisins**
- Toujours plus nombreux, les **Nouveaux Arrivants**

Document en pages centrales :
Hôtel de Ville, Plan intérieur

Castel info n° 43, juillet 2016
Directeur de la publication : Joël Mercier, Maire du Château d'Olonne.
Rédaction : Hugues Front.
Photos : Hugues Front, Corinne Péneau, Christophe Vergne, Emeline Robert, Kevin Porter, Brigitte Raveleau, Jacques Couturier Organisation.
Maquette : MCM Information.
Mise en page : Tessier Communication, Saint-Hilaire-de-Riez.
Impression : Offset 5, La Mothe-Achard.
Dépôt légal en cours.
Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.
PEFC : 10-31-1980

PEFC 10-31-1980
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

Éditorial

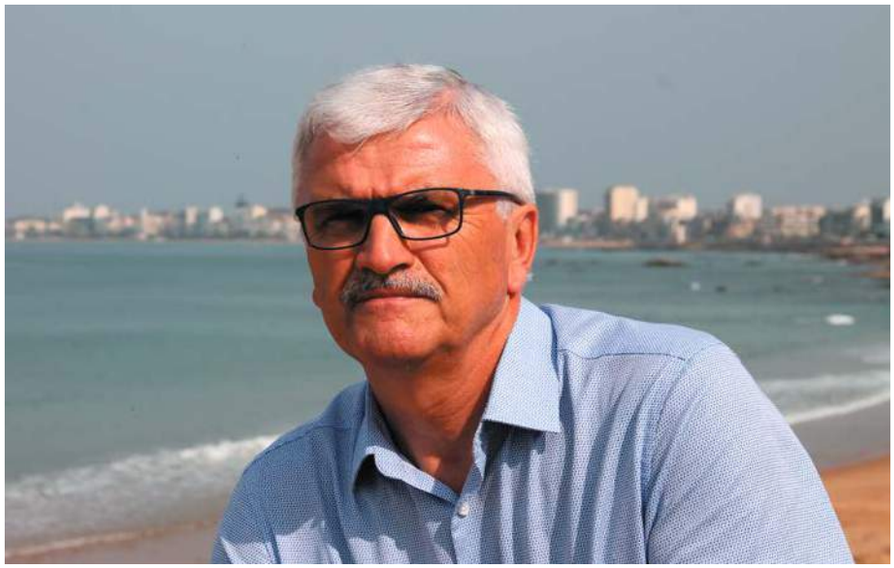

À vous !

Au printemps 2014, au cours de la campagne électorale, nous nous sommes prononcés pour la fusion des trois communes du Pays des Olonnes avant la fin du mandat. Nous la conditionnions au franchissement de deux étapes garantes du succès :

- l'élaboration avec nos partenaires d'un projet attractif et ambitieux,
- votre adhésion à ce projet via une consultation de type referendum local.

Hélas, fin 2015, nos voisins ont renoncé à ce cap pourtant fixé, écrit et validé dans les mêmes termes par un large vote des trois Conseils municipaux. Pressés, nos partenaires préfèrent réduire à deux le périmètre de l'union plutôt que de fonder cette union sur des bases solides et cohérentes. Campés sur cette position, quelle alternative laissent-ils aux Castelolonnais ? Se ranger à leur option ? Renier nos engagements ?

Face à cette situation qui n'est pas de notre fait, nous choisissons de nous adapter avec réalisme. Vous devez exprimer vos aspirations, et votre assentiment nous est nécessaire. La consultation promise aura lieu. Elle est programmée un peu plus tôt que nous ne l'imaginions, de sorte que l'hypothèse de la fusion à trois reste viable d'ici la fin de ce mandat si vous y souscrivez. Malheureusement, et c'est frustrant, nous ne pourrons pas exposer un projet commun rédigé à trois et dont je souhaitais être l'ambassadeur auprès de vous. D'ici le 11 décembre, nous nous efforcerons néanmoins de présenter la trame des enjeux, des défis, de la portée, et des conséquences de la fusion.

Je souhaite que le débat contradictoire entre partisans du « Oui » et du « Non » soit digne jusqu'au bout. Chacun est libre de ses convictions et de leur expression, et vouloir rallier autrui à son point de vue est légitime. Je vous invite à faire preuve de respect mutuel et de modération dans la tonalité des échanges d'arguments.

La population du Château d'Olonne est la seule des trois communes à bénéficier de ce forum d'intérêt général. Ne le gâchons ni par des propos de mauvaise foi ni par des outrances calomnieuses. Restons exemplaires dans cet exercice démocratique dont nos voisins sont spectateurs.

Je vous donne rendez-vous à la rentrée. D'ici là, j'espère que vous profiterez d'un très bel été. Je le souhaite en particulier aux Castelolonnais pour qui ces deux mois de haute saison touristique sont stratégiques en termes de travail et de ressources économiques.

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

Oui ? Non ? Vote capital sur la fusion

Le 11 décembre, les Castelolonnais s'exprimeront par un vote. Plus il y aura de votants, et plus forte sera la résonance du mot qui sortira des urnes.

La question

« Êtes-vous favorable à la création d'une **Commune nouvelle** unissant Les Sables d'Olonne, Olonne-sur-Mer, et Le Château d'Olonne, au 1er janvier 2019, avec, jusqu'aux élections municipales de 2020, un Conseil municipal composé de tous les élus actuels dans le respect de leurs mandats et engagements ? »

Cette question a d'abord été présentée au Conseil municipal fin mai, sa formulation emportant l'entière adhésion des élus du groupe majoritaire de Joël Mercier. Dans les deux groupes minoritaires, certains l'ont contestée, et d'autres l'ont au contraire fermement soutenue au cours du débat.

La délibération consacrant cette question et fixant au 11 décembre la consultation est adoptée par 31 voix sur 32 votants.

30 mai, un seul élu vote contre la délibération proposée. En fin de réunion de Conseil municipal, la toute dernière dans cette salle, tous les élus présents se resserrent pour une photo à classer désormais en dernière page des mémoires de l'ancienne mairie de 1964.

Le caractère essentiel de la consultation

Consulter la population sur la fusion n'est pas obligatoire. Mais au Château d'Olonne cela va de soi car il s'agit d'un engagement électoral de 2014 partagé par tous les élus.

Les élus castelolonnais ne se renient pas. Ils ne s'accordent aucun droit à décider du devenir de leur commune à la place de leurs concitoyens. Au contraire, ils estiment naturel de leur demander leur avis. Le sujet étant capital pour l'avenir, comment pourrait-on en effet s'affranchir de les consulter ? Le thème est le plus typique qui soit du bien fondé d'une consultation locale.

Depuis des décennies, la fusion fait débat, passion, et parfois polémique. Elle ne peut pas être décidée par-dessus la tête des Castelolonnais.

En cas de fusion…

La question soumise aux électeurs s'articule sur trois points : le périmètre de l'union, la date, et le nombre des élus jusqu'en 2020. Explications…

Le périmètre

Avant 2015, le concept de fusion à deux – scénario prévalant aujourd'hui dans les communes voisines – n'a jamais été pressenti. L'éventualité d'une telle union réduite, bancale, et précipitée, ne fut pas évoquée lors de la campagne électorale voici un peu plus de deux ans.

En cas de fusion, le seul périmètre qui vaille est celui des trois communes. Affaire de bon sens dont tout habitant du Pays des Olonnes convient spontanément. Idem pour les experts : dès 2009, le cabinet **KPMG** alors missionné par la **Communauté de Communes des Olonnes** affirmait que le meilleur scénario d'avenir pour le territoire local est celui d'une commune urbaine unique unissant les trois communes actuelles et prenant place dans une communauté d'agglomération.

La présence de tous les élus

Chaque commune compte aujourd'hui 33 élus. Jusqu'en 2020*, ces 99 femmes et hommes sont dépositaires de l'expression de toute la diversité des sensibilités politiques de la population. Leur présence au Conseil municipal de la commune nouvelle fusionnée évitera de rompre la représentation démocratique.

Pour la période transitoire jusqu'en 2020, deux options sont possibles selon la loi : soit les 99 élus siégeront au Conseil municipal, soit le nombre sera plafonné à 69. Les élus des groupes d'opposition disparaîtraient en premier. Pourquoi seraient-ils hors jeu de l'assemblée qui poserait les fondations de la fusion et de l'organisation de la future commune ?

*À partir de 2020, si la fusion à trois est adoptée, le nombre de conseillers municipaux s'établira à 43, car telle est la composition de base pour les villes de 40 000 à 50 000 habitants.

La date, 2019

Un fonctionnement à 99 élus ne peut être que transitoire et de courte durée. C'est l'un des arguments pour le lancement opérationnel de la **Commune nouvelle** vers la fin du mandat actuel, au 1er janvier 2019.

Autre raison, cette échéance accorde le temps et l'autonomie nécessaires à chacune des trois communes, avec ses propres moyens d'investissement, pour l'exécution des projets sur lesquels son Conseil municipal a été élu.

Les bonnes étoiles du Roc Saint-Jean

Toutes chambres rénovées, « Le Roc Saint-Jean » est désormais classé hôtel deux étoiles. Le certificat de qualité rehausse cet établissement unique à plusieurs titres…

Comme le restaurant, les chambres refaites aux standards du confort contemporain donnent sur le grand large océanique. L'établissement baigne dans un décor marin naturel qui garantit l'ambiance « passerelle de bateau » et « bout du monde ».

Accroché à la **Côte sauvage** comme un phare, **Le Roc Saint-Jean** se tient debout sur la falaise depuis près d'un siècle. Le bâtiment initial date des années 20. Avant l'activité actuelle, il a vécu au moins deux vies précédentes dont une en pension de famille, et une 2e pour l'accueil de grands groupes de type colonies de vacances.

Le classement en hôtel de catégorie deux étoiles fixe une marque de parcours importante dans sa 3e vie.

Comme des cabines de bateau, les chambres avec vue sur mer.

Les différentes ressources humaines de l'établissement

Depuis le début des années 2000, **Le Roc Saint-Jean** appartient à une association à mission sociale et médico-sociale.

L'établissement est un outil support pour l'activité professionnelle d'adultes handicapés et leur parcours vers l'autonomie. Une vingtaine de personnes travaillent ici : quatorze personnes en situation de handicap et huit moniteurs dans les ateliers de cuisine, de service en salle, de ménage, et d'entretien.

L'établissement est accroché comme un phare à la **Côte sauvage**.

Tenir le cap du tourisme contemporain

Le Roc Saint-Jean est un opérateur touristique. Comme tous les autres, il doit s'adapter à l'évolution contemporaine du tourisme en termes de compétitivité et d'offre de prestations de qualité. Pour capter et fidéliser sa clientèle, il a d'abord misé sur le service de restauration. Initiative payante, car désormais 40 à 50 couverts sont servis le midi, sept jours sur sept, commente Anne-Maud Texier, directrice de l'**Ésat Util'85**.

« **Très conviviale, la partie hébergement restait cependant assez moyenne** », poursuit-elle. L'équilibre global de l'activité nécessitait une refonte radicale des 19 chambres. Création de salles de bains modernes, reprise des aménagements intérieurs du sol au plafond, nouveau mobilier, nouvelles ouvertures, nouvelle décoration, accessibilité des personnes à mobilité réduite : tout a été traité.

250 000 €* ont été consacrés à cette opération terminée il y a un an. La finalité était programmée dès le début : le classement de l'établissement en hôtel deux étoiles par **Atout France**, l'Agence de développement touristique de la France.

Objectif atteint tout début avril !

* Dont une subvention de 22 500 € attribuée par la **Région Pays de la Loire**.

Le Roc Saint-Jean fonctionne sous la forme d'un **Établissement et service d'aide par le travail** (Ésat). Dans ce cas de figure, il s'agit de l'**Ésat Util'85** qui se déploie aussi sur d'autres sites en Vendée. Cet Ésat dépend d'un organisme gestionnaire, l'**Association ressources pour l'accompagnement médico-social et social (Areams)**, propriétaire du site du **Roc Saint-Jean**.
Créée en 2012, et basée à La Roche-sur-Yon, l'**Areams** est née de la fusion des associations **Sauvegarde 85** et **Le Pavillon**.
Pour en savoir plus : **www.areams.fr**

Cet été, l'office de tourisme « emballe » le pain !

La baguette de pain est le type même du produit de consommation populaire. En France, c'est sans doute le premier entre tous. Est-ce aussi un bon vecteur de communication de masse ? Oui, l'office de tourisme* est convaincu. Alors, pour faire passer ses « messages de com' », il lorgne sur les sacs de protection en papier qui enveloppent le pain.

Cette saison, l'OT va ainsi s'approcher de la clientèle quotidienne des boulangers de la commune pour se faire connaître des vacanciers en particulier. Les dépôts de pain des campings sont visés aussi.

L'OT sous-traite l'opération avec une société spécialisée. 40 000 sacs à pain lui sont commandés.

L'objectif premier du message publicitaire ainsi diffusé est la promotion globale des prestations de l'office de tourisme, et spécialement l'offre croissante de son service de billetterie avec tous les avantages et réductions qu'il peut offrir à ses clients.

* Office de tourisme 4, avenue du Pas du Bois, Tél. 02 51 21 09 67, ot.chateaudolonne@wanadoo.fr

Nettoyage au peigne fin du râteau

Le service « Propreté de la Ville » a l'œil vissé sur la plage. En cette saison, son intervention est quotidienne, week-ends et jours fériés compris.

L'équipe de nettoyage vide les poubelles et débarrasse le sable de tout ce que la mer y débarque : bois, filets, bouteilles, plastiques, etc., le goémon aussi, et les déchets divers hélas abandonnés par le public.

Les agents municipaux travaillent au râteau. Ils n'utilisent aucun engin mécanique, sauf un tractopelle pour charger et dégager les déchets.

En hiver, le service **Propreté** n'oublie pas la plage. Réactif, il intervient ponctuellement en fonction des marées, des tempêtes, et aussi des signalements des promeneurs. Tout est ramassé, à l'exception du goémon. Biodégradable, il n'incommode alors personne.

2 400 heures sur le littoral

La mission « plage propre » représente environ 400 heures de travail par an. La même équipe municipale se déploie tout aussi régulièrement sur la **Côte sauvage**, soit ici 2 000 heures de travail.

Merci pour les baigneurs et les promeneurs à pied et à vélo !

Ces mesures sont à mettre en relation avec l'ensemble de la mission du service **Propreté de la Ville** sur tout le domaine public de la commune. Elle représente un total de 14 000 heures de travail par an.

Commerces de la plage

Jeu de chaises musicales

Sur le haut de la plage, trois commerces saisonniers proposent un service de type « débit de boissons et restauration rapide ». Ils étaient quatre l'an dernier. Au printemps l'un d'eux a renoncé à son activité. La place libérée est occupée par un de ses collègues. Il ne s'agit ni d'une nouvelle attribution ni d'une extension d'activité, juste d'un simple déplacement à la demande de l'intéressé.

La sous-concession vacante n'est pas remplacée cette année. Ses 45 m² seront-ils réaffectés en 2017 ? Si oui, à une activité de même type ou autre ? Rien n'est décidé, et la Ville ne décidera pas seule. La position de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée (Ddtm) sera déterminante.

Surf et baignade

Les dispositions « mobiles » de sécurité

Deux familles de public se partagent les plaisirs du plan d'eau de la plage de **Tanchet** : celle des baigneurs et celle des surfeurs. Pour le bien-être de tous, et d'abord pour éviter de dangereuses collisions, il faut partager cette petite plage dont les deux côtés rocheux sont déjà strictement interdits aux baigneurs.

Jusqu'en 2014 des lignes de bouées jaunes balisaient pour toute la saison les zones « baignade » et « surf ». Trop rigide, cette démarcation virait parfois à l'absurde sinon à la provocation au danger. Le système faisait fi des variables quotidiennes : marées, courants, mouvements de sable, météo, orientation du vent. Tirant le bilan de la saison 2014 - très chargée en interventions de sauvetage* – les autorités** ont révisé le « plan de plage ».

Il revient désormais au chef du poste de secours de délimiter les zones de baignade et de surf. Il les fixe au jour le jour en fonction des informations dont il dispose et de ses propres observations. Il peut aussi les modifier en cours de journée.

Les zones de baignade et de surf sont devenues « mobiles ». Elles sont délimitées par des poteaux arborant un fanion bleu pour la zone baignade, et un fanion vert avec un rond orange pour la zone surf.

* Les sauveteurs **Snsm** sont présents et vigilants 7 jours sur 7 de 10 h 30 à 19 h jusqu'au 31 août ; de 14 h à 18 h 30 du 1er au 4 septembre.

** La plage étant partagée entre les communes des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne, les deux stations balnéaires prennent les mêmes dispositions par arrêtés municipaux.

Les eaux de baignade analysées

Durant la saison estivale, les eaux de baignade passent régulièrement au contrôle sanitaire. L'**Agence régionale de santé** (Ars) planifie une douzaine d'analyses*. Chacune débouche sur un compte-rendu avec trois qualificatifs possibles. Le prélèvement sera jugé mauvais, moyen, ou bon. Pour 2015, chacune des onze analyses a obtenu un « bon ». En fin de saison, un classement est donné. La qualité des eaux de baignade est alors jugée excellente, bonne, suffisante, ou mauvaise.

Ces dernières années, les eaux de la plage de **Tanchet** ont obtenu la mention « excellente ».

* Les résultats des analyses sont publics. Ils font l'objet d'un affichage au poste de secours de la plage et à l'Hôtel de Ville. Ils sont accessibles aussi sur le site Internet de la Ville.

Scène

Les services culturels de la Ville se déploient pour que cet été soit empreint de b
Toutes les animations p

Les concerts de l'Aire des Vallées

Vendredi 8 juillet, 21 h 30

Kunbe

Kunbe, qui signifie « rencontre » en dialecte bambara, rassemble trois Maliens et trois Français, les frères Livernais, tous réunis par la passion de la musique mandingue chère à Salif Keïta, Mory Kanté… **Kunbe** unit spontanément l'énergie du rock et les polyrythmiques africaines.

Le groupe présente son 1er album, **Bamako Groove**, édité en 2015.

Vendredi 5 août, 21 h 30

Soulkays

Soulkays explore avec passion les différents chemins de la musique Soul. Les musiciens et choristes parcourent les standards de Ray Charles, Otis Redding, Marvin Gaye, Aretha Franklin, Amy Winehouse.

Les cuivres de l'orchestre donnent de l'ampleur et de la résonance à toutes les reprises des figures emblématiques de cette musique afro-américaine.

Vendredi 15 juillet, 21 h 30

Paris Combo

Paris Combo revient après une assez longue pause. Surgi de l'underground parisien dans les années 90, le groupe est monté très haut avec deux spectacles à l'**Olympia**, un disque d'or, cinq albums, et vingt ans de concerts.

Paris Combo, qui excelle dans le dosage du swing et du jazz avec une touche manouche, réinvestit la scène pour **5**, titre de son tout nouvel album.

Dimanche 14 août, 21 h 30

Atomic Riffmakers invite Joseph Couturier

Atomic Riffmakers met de l'huile sur le feu d'artifice de Joseph Couturier ! Avec le saxophoniste Aurélien Faivre au centre d'une belle formation de cuivres, le groupe de musique Groove, lancera la soirée « pyro-mélodique » sur la base de thèmes jazz et funk… explosifs. La soirée s'annonce comme un festival de couleurs et de rythmes.

Vendredi 26 août, 21 h 30

Léonie

Léonie présente un nouvel album de musique French pop. Des titres comme **Surfer et Hipster** et **Jardins d'étoiles** sont inspirés par les périples du trio de musiciens, des Sables d'Olonne jusqu'à l'Indonésie en passant par Paris.

Avec une devise telle que **« Plier bagage et direction là où le soleil brille ! », Léonie** se devait de faire étape au Château d'Olonne.

Contact : service **Animations culturelles,**
Tél. 02 51 23 88 08, culture@ville-chateaudolonne.fr

s d'été

elles images, d'excellents sons, d'agréables émotions… et de superbes souvenirs.
roposées sont gratuites.

Juliò Villani, *le peu de réalité*

Le Brésilien Juliò Villani est cette année le maître d'œuvre de l'exposition d'art contemporain à l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**. Il y présente ses créations spécialement produites pour la circonstance. Les éléments du « jeu » qu'il propose sont ainsi proportionnés à l'espace et au volume intérieurs du lieu.

« Le jeu de croquet est un jeu très ancien qui nécessite concentration, adresse et coup de main. Constitué de boules en bois que l'on pousse avec un maillet suivant un parcours à travers des arceaux, il est resté cantonné à celui d'un simple divertissement pour enfants ou pour adultes. À Saint-Jean d'Orbestier, en écho à l'architecture du lieu, Juliò Villani l'élève à la dignité d'une œuvre d'art en le monumentalisant comme dans un rêve où tout est surdimensionné. Surprise poétique et ludique. »

Philippe Piguet,
commissaire de l'exposition

Abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**. Du 2 juillet au 4 septembre, tous les jours de 15 h à 18 h : samedi 17 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30 ; dimanche 18 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30. Dimanches 11 et 25 septembre de 15 h à 18 h. L'exposition sera également proposée au public scolaire en septembre. patrimoine@ville-chateaudolonne.fr

Les concerts d'Orbestier

Mercredi 20 juillet

Ensemble Athénaïs

Répertoire de chants sacrés de la période baroque composé de pièces de Lully, Nivers, Charpentier…

Mercredi 3 août

Les Musiciens de Mademoiselle de Guise

Interprétation, avec des instruments d'époque, de compositions de Haendel, Vivaldi, Corelli…

Mercredi 10 août

Dimitri Boekhoorn

À la harpe celtique, musique traditionnelle des pays celtes : Irlande, Écosse, Bretagne, Pays de Galles…

Gratuit. Abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**, trois interventions de 20 minutes à 15 h, 16 h et 17 h.
Contact : service **Patrimoine et Archives**, Tél. 02 51 23 88 12, patrimoine@ville-chateaudolonne.fr

Mercredi 27 juillet, 21 h 30

Cin'Étoiles, cinéma en plein-air

La projection d'**Avatar**, film de science-fiction de James Cameron, est prévue sur un écran géant tendu derrière le chœur de l'église de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**, dans la cour de l'école **Éréa**.
Cette soirée de cinéma de plein air débutera avec un court-métrage d'animation, **Oktapodi**.

Abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**. L'un des objectifs de la soirée est d'attirer l'attention du public sur la restauration de l'abbaye. L'entrée est gratuite. Les spectateurs seront sensibilisés aux objectifs des travaux et à leur financement… auquel ils pourront apporter leur obole s'ils le veulent.

Visites guidées de l'abbaye d'Orbestier

L'église abbatiale bénédictine est le seul vestige du rayonnement du monastère entre le XIIe et le XVIIIe siècle.
Du 2 juillet au 4 septembre, tous les jours sur demande. Samedi 17 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30, dimanche 18 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30. Dimanches 11 et 25 septembre de 15 h à 18 h.

Le logis de l'abbé est orné de remarquables décorations du XVe siècle. Sa visite inclut désormais l'escalier art-déco de l'ancien préventorium (aujourd'hui l'école Éréa).
Les vendredis 8 et 22 juillet, et 5 et 19 août de 10 h 30 à 11 h 30. Groupe limité à 25 personnes. Réservations à l'office de tourisme.

15 juillet et 12 août

Jeu de piste jeune public

Pour les enfants, ce parcours « découverte » est proposé à partir de questions sur l'histoire du site et sur la faune et la flore de l'**Espace naturel sensible** (Ens) de **Saint-Jean d'Orbestier**.

Pour les enfants de 8 à 11 ans accompagnés d'un adulte. Départ à 10 h de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier.** Groupe limité à 25 enfants.
Réservations à l'office de tourisme, 4, avenue du Pas du Bois, Tél. 02 51 21 09 67, ot.chateaudolonne@wanadoo.fr.

Le Patrimoine en balades

Les balades à pied du mardi

Le Château d'Olonne d'hier à aujourd'hui

Le centre-ville.
Les 5, 19 juillet, 2 et 16 août ; départ à 10 h 30 de l'office de tourisme, groupe limité à 25 personnes ; 1 h 30.

Entre nature et histoire, de l'abbaye à la baie de Cayola

Le littoral.
Avec l'intervention d'une spécialiste du service **Environnement** de la Ville pour présenter et expliquer la diversité de la faune et de la flore.
Les 12, 26 juillet, et 9 et 23 août ; départ à 9 h 30 de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**, groupe limité à 25 personnes ; 2 h.

Réservations à l'office de tourisme.

Les balades à vélo du jeudi

Histoire et architecture en milieu urbain

Parcours du centre-ville au quartier de **La Rudelière** via les pistes cyclables.
Les 14 juillet, 11 et 25 août ; départ à 10 h de l'office de tourisme ; groupe limité à 10 personnes ; 2 h.

Sur le sentier du littoral, de Tanchet à l'Anse aux moines

Principaux points d'intérêts et curiosités de la **Côte sauvage** : falaises, faille du **Puits d'Enfer**, vestiges des écluses à poisson et l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**.
Avec l'intervention d'une spécialiste du service **Environnement** de la Ville pour présenter et expliquer la diversité de la faune et de la flore.
Les 7, 21 juillet, 4 et 18 août ; départ à 10 h du parking à vélo de la plage de **Tanchet** ; groupe limité à 15 personnes ; 2 h.

Exceptionnel, les lundis 4 juillet et 1er août

L'ancien circuit du Puits d'Enfer

Ce patrimoine de 23 hectares confié au **Conservatoire du littoral** afin de le restituer intégralement à la nature reste pour le moment fermé au public. Les parcours-découverte proposés sont donc tout à fait exceptionnels.

Départ 10 h 30 du parking du **Puits d'Enfer** ; groupe limité à 25 personnes ; 1 h 30.
Réservations à l'office de tourisme :
4, avenue du Pas du Bois,
Tél. 02 51 21 09 67,
ot.chateaudolonne@wanadoo.fr

Les Journées européennes du Patrimoine

Les Échassiers blancs lumineux

Élégante animation déambulatoire, voyage lumineux, promenade féérique… haut perchés et drapés dans leurs fins habits blancs de lumière **Les Échassiers**, semblent sur le point de s'évaporer tant ils se détachent de la terre et de la réalité. Irréel, mais vrai. Magique et beau !
Samedi 17 septembre, 16 h 30 et 19 h 30, deux « déambulations » d'une heure au départ de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier** en direction de la mer par le sentier pédestre des **Espaces naturels sensibles** (Ens). Le public peut s'associer aux « déambulations ». Cette animation est aussi une occasion d'attirer l'attention du public sur le chantier de rénovation de l'abbaye.

Visite du logis de l'abbé

Samedi 17 septembre, 10 h, 11 h, 14 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 18 h 30.
Dimanche 18 septembre, 10 h, 11 h, 14 h, 15 h, 16 h et 17 h
Réservations à l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier** le jour même ; groupe limité à 25 personnes.

Visite de l'abbaye

Samedi 17 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.
Dimanche 18 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30.
Pas de réservation.

La médiathèque propose de « Partir en livre »

L'initiative vise les enfants et les jeunes. Le ton décontracté est donné dans le titre : avec l'invitation à **Partir en livre**, le ministère de la Culture souhaite que la disponibilité et le temps du relâchement estival coïncident avec le temps et le plaisir de lire.

Plage, camping, parc arboré, piscine… à cette saison, la bibliothèque compte de vifs concurrents susceptibles de détourner même ses plus fidèles habitués. Mieux vaut donc combler l'envie de lire du jeune public en le rejoignant sur les lieux de sa pause estivale pour y répondre.
Le personnel de la médiathèque retrouve donc les enfants et les jeunes sur leurs lieux de vacances ou de loisirs. Il leur propose, entre deux plongeons ou balades, la lecture de quelques histoires et de contes jeunesse à partir de 4 ans.
La médiathèque est rompue à la démarche. L'expérience **Tout conte dehors**, l'été dernier à l'**Aire des Vallées**, est un bon appui pour aborder les plus vastes horizons de **Partir en livre** en 2016.

Rendez-vous « in situ »…

Aire des Vallées, centre-ville, jeudis 7 juillet, 4 et 25 août, 15 h 30 à 17 h ;
Aqualonne, 85 rue des Plesses, jeudis 21 juillet et 11 août, 15 h 30 à 17 h ;
Zoo des Sables, route du Tour de France, Les Sables d'Olonne, jeudis 28 juillet et 18 août, 15 h 30 à 17 h ;
Plage de Tanchet, vendredis 15, 22, 29 juillet et 5, 12, 19 août, de 10 h à 11 h 30.
Gratuit. Contact : Tél. 02 51 32 96 73, mediatheque@ville-chateaudolonne.fr

Défi « Youtuber »

Palme pour « Le Tailleur fou »

La médiathèque et les structures de jeunesse ont organisé ensemble un concours de production de vidéos destinées à être postées sur **Youtube**. Cinq vidéos ont été produites par des ados de 11 à 17 ans, les jeunes réalisateurs travaillant en binôme. Malheureusement trois productions ont été écartées, leurs auteurs ayant omis de faire signer à leurs parents l'autorisation nécessaire pour concourir. Dommage, car ces réalisations correspondaient pleinement à l'esprit de la compétition. Fin mai, le jury, coprésidé par Annick Trameçon et Philippe Ratier, adjoints au maire, n'a donc pu que départager **Le Tailleur fou** de Léopold Marchenoir, 11 ans, et Guillaume Quentin, 13 ans, et **Jeux vidéo et humour** de Théophile et Grimaud Lamoureux, 16 et 14 ans.

L'agenda culturel

■ Service **Animations culturelles**
Tél. 02 51 23 88 08
animations.culturelles@ville-chateaudolonne.fr
■ Médiathèque **Michel-Raimbaud**
Tél. 02 51 32 96 73
mediatheque@ville-chateaudolonne.fr

Médiathèque Michel-Raimbaud

Juillet

16 juillet au 20 août
Lire en terrasse
Mardi, mercredi, vendredi et samedi après-midi, 14 h 30 à 17 h 30
Transat et parasol pour une pause lecture « hors les murs ».
Tout public.

Jusqu'au 16 juillet
Le Printemps de la laïcité
Exposition de dessins d'enfants des écoles.
Tout public.

Mercredis 13 et 27, 15 h
Les livres mystère
D'énigmes en énigmes, découvre le livre mystère !
Jeune public, de 8 à 12 ans.

Mercredi 20, 16 h à 17 h
Battle books
Viens défendre ton livre préféré !
Jeune public, de 8 à 13 ans.

Août

Mercredis 3 et 17, 15 h
Les livres mystère
D'énigmes en énigmes découvre le livre mystère !
Jeune public, de 8 à 12 ans.

Septembre

Samedi 17, 10 h 30 à 11 h 30
Goûter philo
Animé par Nadia Taïbi.
Enfants à partir de 8 ans.

Samedi 24, 11 h
Concours de nouvelles et de poésie
Remise des prix de la 12e édition.

Octobre

Samedi 1er, 10 h à 17 h
Atelier d'écriture
Animé par Sophie Dugast, **Association Encrage**.
Public adulte.

Vendredi 7, 20 h 30
Speed booking
Venez partager vos lectures préférées.
Public adulte, à partir de 16 ans.

Vendredi 14, 20 h à 22 h
Des histoires à dormir debout !
Uniquement pour les enfants... en pyjama.
Jeune public, de 7 à 10 ans.

Samedi 22, 14 h à 17 h
Atelier jeux
Animé par Hélène Létendard.
Tout public.

Mercredi 26, 16 h à 17 h
Battle books
Viens défendre ton livre préféré !
Jeune public, de 8 à 13 ans.

Les « classiques » de la médiathèque

Histoires à écouter...

Samedis 2 juillet, 6 août, 3 septembre et 8 octobre, 10 h 30
Les Fabullines
Histoires et comptines pour les tout-petits.
30 minutes.
Enfants de 1 à 3 ans.

Mercredis 13 juillet, 24 août, 21 septembre et 19 octobre, 16 h 30
Les Racontines
Histoires à croquer à pleines dents ! 45 minutes.
Enfants à partir de 4 ans.

Ateliers multimédias

Samedis 9, 23 juillet, 6, 20 août, 15, 22 octobre, 10 h à 12 h
Les Samedis de l'informatique
Adultes, à partir de 16 ans.
Sur inscription.

Mercredis 14, 28 septembre, 5, 26 octobre, 14 h à 16 h
Théma' clic Découverte et maîtrise de l'outil informatique par le jeu.
Enfants de 8 à 12 ans. Sur inscription.

Mardis, mercredis et vendredis, 16 h à 18 h
Récréa' clic Jeux.
Enfants de 7 à 10 ans. Sur inscription.

Les mercredis après-midis
Petites souris Familiarisation à l'informatique.
30 minutes à 1 heure.
Enfants de 4 à 7 ans. Sur inscription.

La Gargamoëlle

Octobre

5 au 11
Rencontres Cinéma

Mercredi 12
18 h 15
Soirée d'ouverture du cycle **Cinq regards sur la mer**
Conférence Université Populaire des Olonnes
20 h
Projection du documentaire **Océans**, de Jacques Perrin

Vendredi 14, 20 h 30
Nuestro tango*
Trio de tango argentin

Vendredi 21, 21 h 30
Le Caveau de la Huchette fête ses 70 ans*
Jazz New Orléans.

Novembre

1er au 8
Rencontres Cinéma

*Information et billetterie : Office de tourisme du Château d'Olonne, 4, avenue du Pas du Bois, Tél. 02 51 21 09 67, ot.chateaudolonne@wanadoo.fr

Fait main et en blouse bleue

Recyclage et bricolage ! Bien accompagnée et outillée, une équipe d'ados meuble et décore « Ado Sphère » et « Planète Jeunes ». Écologiquement « soutenable », l'activité est soutenue !

Scier, percer, poncer, clouer, coller, peindre… Depuis plus d'un an, une dizaine de jeunes de 11 à 17 ans déploie une activité bricolage soutenue. Concrètement, l'objectif matériel consiste à personnaliser à leur goût les espaces d'activités et de loisirs d'**Ado Sphère** et de **Planète Jeunes**. Le chantier avance. Différents meubles sont assemblés et installés.

L'activité prospère sur l'esprit de « récup » de matériaux bruts ou d'objets manufacturés* : palettes de bois, grands barils de fer, tôles, casiers de bouteilles etc. Les jeunes les transforment pour une seconde vie utilitaire. Ce recyclage les intéresse directement, car ils sont les utilisateurs bénéficiaires des objets façonnés de leurs mains.

Dans l'action, les jeunes comprennent qu'à défaut de ressources financières importantes pour acheter « tout fait », il existe une alternative : se retrousser les manches. Compter sur soi et sur la coopération en équipe, s'adapter, s'organiser, se projeter dans le temps par étapes, ça paye !

Bonus, sinon l'essentiel au fond, le bricolage et son esprit « système D » se prêtent à merveille au développement de la confiance en soi et du sens des responsabilités.

Dans un baril métallique, travail de découpe d'un futur fauteuil sous le regard attentif de Valérie Drouet.

Avec « La Bricoterie »

Cette action cadrée par les animateurs municipaux « Jeunesse » s'appuie sur le savoir-faire de l'association **La Bricoterie**, et de Valérie Drouet en particulier. Les outils de bricolage sont prêtés. Leur maniement fait l'objet d'une attention vigilante. Valérie lance chaque séquence de bricolage par un rappel à la sécurité et à la concentration tranquille : objectif « zéro accident », point sur l'état d'avancement du « chantier », remise de la blouse bleue, déchargement et installation du matériel, répartition des activités. À la fin de la séance, autre rituel… le goûter partagé !

* Manque une cabine de camionnette déclassée - plutôt de « nez » plat - pour installer une régie son et lumière. Si quelqu'un peut dépanner…
Tél. 02 51 23 41 85, ou 02 51 21 47 22.

Nouveaux élus au Cmj

La « classe » politique du Conseil municipal des jeunes (Cmj) se renouvelle. Élus avant les vacances, les membres de l'assemblée 2016-2017 feront leur rentrée à l'Hôtel de Ville en septembre, dans la foulée du retour à l'école.

L'organisation du Cmj change. Choisis parmi leurs camarades de classe en fin d'année de Cm1 pour un mandat concentré sur l'année de Cm2, les élus formeront une assemblée partageant le même « vécu » et les mêmes pôles d'intérêt. Auparavant, en raison du mandat de deux ans, les « jeunes » élus du primaire et les « grands », fraîchement passés au collège, n'étaient pas toujours sur le même rythme.

Les élections du 2 juin se sont disputées sur les bases suivantes : un corps électoral de 139 électeurs (l'ensemble des élèves de Cm1 du Château d'Olonne, et 23 candidats pour 15 sièges à pourvoir, 3 par école).

Une partie des nouveaux élus, au terme du dépouillement du scrutin.

Les élus

École Amiral : Constant Cervera, Anne Jolivet, Victor Moussay.

École Saint-Paul : Harrison Ménard, Maël Fournier, Olympe de Oliveira.

École des Nouettes : Léo Brunet, Mathieu Casanave, Lou-Anne Lamarre.

École de la Pironnière : Kelvin Bonnet-Blot, Emma Bouvet, Jade Boisard.

École René-Millet : Jade Dudit, Érine Rozo, Jade Leplat.

Aire des Vallées

Le « Regulus » !

Installé fin mai, le **Regulus**, jeu pour enfants à partir de six ans remplace la structure **Pyramide** complètement usée et démontée quelques semaines plus tôt.

D'envergure sensiblement plus modeste, le nouveau module est installé sur le même socle de réception conforme aux normes de sécurité en vigueur. Ce jeu à ossature métallique et avec cordages est conçu pour stimuler la coordination des gestes de l'enfant, l'inciter à grimper, escalader, etc. Acrobates et gymnastes en herbe se régalent !

La Ville a investi 15 000 € dans ce nouveau jeu. Courant 2017, de nouveaux modules plus petits pourraient être installés sur son pourtour.

La propriété en « Prim' Access »

Pour 285 logements d'ici 2019, l'urbanisation des « Prés de la Clais Sud » bat son plein. Entre autres programmes, « La Compagnie du Logement » y édifie sept maisons en accession à la propriété.

Ces maisons qui « donneront » rue Pierre-Curie sont en cours de construction sur des terrains de 260 à 300 m² environ. Chacune d'elle, pour une surface de 82 m², comptera trois chambres.

Chaque maison disposera aussi d'un garage et d'un jardin privatifs.

La 1re pierre symbolique a été scellée début avril en présence des familles à qui ces logements sont d'ores et déjà affectés. Jean-Yves Gicquel, président de **La Compagnie du Logement**, leur a dit qu'ils auraient peut-être une chance d'y réveillonner à la **Saint-Sylvestre**. Si la promesse n'est pas garantie, l'éventualité paraît crédible !

Certitude, les futurs occupants entreront « dans les murs » comme locataires mais avec l'intention de s'en porter acquéreur au bout d'un à deux ans.

Ces maisons sont en effet destinées à des ménages qui se projettent dans une démarche de première accession à la propriété au terme d'une assez courte période locative.

La Compagnie du Logement consacre près d'un million d'euros à ce programme d'ensemble relevant de ses concept et marque **Maisons Prim' Access**.

8 avril, pose de la première pierre avec le Maire Joël Mercier. Les futurs propriétaires sont associés à l'événement symbolique.

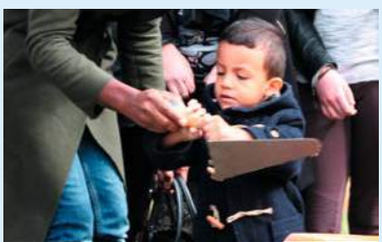

C'est au pied du mur, qu'on voit le jeune maçon !

Spécialisée dans le logement social, locatif ou en accession à la propriété, **La Compagnie du Logement** est, comme **Vendée Habitat**, un partenaire actif de la concrétisation des grands programmes de logement de la Ville. Elle a réalisé :

- 245 logements sociaux locatifs, dont récemment ceux des **Charmilles** en centre-ville, et les maisons en bois des **Grands Terrages**, au **Petit-Paris** ;
- 9 commerces ;
- 7 précédents logements en accession à la propriété.

Le bailleur social est sur le point de livrer cinq logements locatifs.

Il travaille aussi sur deux projets pour vingt prochains logements locatifs dont quinze aux **Prés de la Clais Sud**.

Aides à l'accès à la propriété

Maintien des subventions de la Ville au « neuf » et à « l'ancien »

Le Département de la Vendée restreint désormais les primes « Éco Pass » à l'acquisition et à l'amélioration d'un logement ancien. La Ville reste partenaire du dispositif. Pour le neuf, elle maintient ses engagements dans le cadre d'un « Passeport Accession ».

Les subventions sont strictement réservées à des ménages qui acquièrent le logement à titre de résidence principale et dont les ressources ne dépassent pas le plafond autorisant un **Prêt à taux zéro** (Ptz). L'examen de tout dossier est systématiquement confié à un organisme neutre, l'**Agence départementale d'information sur le logement et l'énergie** (Adile).

La Ville réserve 75 000 € sur son budget pour alimenter les deux dispositifs cette année.

Pour le « neuf », le « Passeport Accession »

Désormais accordée par la Ville seule, la subvention au logement neuf est réservée aux primo-accédants*. Elle s'établit soit à 1 500 €, soit à 3 000 € :

- 1 500 € pour un logement en location accession à la propriété (par exemple les maisons de **Vendée Logement** dont la 1re pierre a été posée le 8 avril aux **Prés de la Clais Sud**) ;
- 1 500 € pour un logement sur un terrain de plus de 500 m² ;
- 1 500 € ou 3 000 € pour un logement sur un terrain inférieur ou égal à 500 m², la différence de montant dépendant des ressources et de la composition de la famille.

*Et aux personnes qui n'étaient pas propriétaires de leur logement dans les deux ans précédant le nouvel investissement immobilier.

Pour « l'ancien », le dispositif « Éco Pass »

La subvention est liée à l'achat d'un bien construit avant 1990 et conditionnée à des travaux d'amélioration permettant d'atteindre, selon le type de logement, des gains énergétiques de 25 ou 40 %. Ces travaux doivent être réalisés par des professionnels. L'aide, d'un montant forfaitaire de 3 000 €, est attribuée à parts égales de 1 500 €, par le Département et par la Ville.

Pour tout renseignement complémentaire, et avant d'engager un investissement immobilier, contacter le service **Logement et patrimoine municipal**, Tél. 02 51 23 88 10, logement@ville-chateaudolonne.fr

Les principaux

1 Écoles René-Millet

Pratiquement neuve, la chaudière à condensation de l'ancienne mairie « déménage » ces jours-ci à l'école maternelle. Elle remplacera une chaudière classique et vétuste. Le conduit d'évacuation des gaz brûlés sera remplacé aussi. Coût global de l'opération, environ 13 000 €.
À l'école élémentaire, quatre ouvertures intérieures de salles de classe seront remplacées par des portes « coupe-bruit ». Investissement, 4 000 €.
Dans quatre classes également, il est prévu d'installer des stores d'obscurcissement pour faciliter l'usage pédagogique des tableaux numériques interactifs. Investissement, 3 000 €.

2 Domaine de la Pironnière

Dans le cadre du plan pluriannuel de réhabilitation de la voirie de ce lotissement, les réseaux aériens de l'avenue de la Vertonne et de l'allée de Pierre Levée ont été enterrés courant avril et mai.
Cet automne les travaux se concentreront sur l'aménagement définitif des allées de Rochebonne, de la Claye et de la Vertime, et de la section de la rue Jules Verne. Investissement, 180 000 €.

3 Rue des Nouettes

Depuis le mois d'avril, l
30 km/h et de la priorité à d
vitesse de circulation et les nuisanc
par les riverains. La sensibilisation d
la rue passe notamment par des panneaux de mise en garde, et des marquages au sol.

7 Équipements sportifs

Ce mois de juillet d'intersaison tombe à pic pour procéder, sans gêne et en toute sécurité, au remplacement des 250 m² de couverture des tribunes du stade de football **Albert-Robin**. Investissement, 8 000 €.
Salle de tennis, pour résorber quelques d'infiltrations d'eau résiduelles, de nouveaux « cavaliers » ont été fixés courant mai afin d'assurer l'étanchéité des fixations des éléments de la toiture acier. Investissement, 3 000 €.

11 Puits d'Enfer

Le **Conservatoire du littoral** a fait retirer les différentes lignes et poteaux téléphoniques et électriques de l'ancien circuit automobile. Les trois bâtiments édifiés dans le périmètre devraient disparaître à leur tour à l'automne.

12 Rue du Maréchal Bugeaud

Courant avril, le service municipal **Espaces verts** a recomposé de fond en comble les différents massifs. La Ville a investi environ 6 000 € en fournitures diverses : nouveaux végétaux, paillage, etc.

14 Les Bourrelières

Les habitants des rues Bazin, Cocteau et Aragon seront bientôt invités à l'Hôtel de Ville où leur sera exposé un projet de « toilettage » de la voirie, du stationnement et du cadre environnemental dans l'esprit de ce qui a été réalisé fin 2015 en face, aux **Aineries**.
Travaux prévus en septembre-octobre.
Investissement, 80 000 € environ.

15 Ancienne mairie

Fermé et interdit au public, le bâtiment fera ces jours-ci l'objet d'une ultime recherche des traces d'amiante qui auraient pu échapper aux investigations précédentes.
La déconstruction, sans doute, courant septembre ou octobre, sera engagée en fonction du plan de désamiantage agréé par la préfecture.
L'aménagement final de l'environnement du nouvel Hôtel de Ville – stationnement, accès plantations… – apparaîtra au cours du 1er trimestre 2017.

16 Im

Vie
les
seront arra
l'été. Le serv
Espaces ver
recomposer
partir de nou
d'arbustes et
dans des tor
et blanc. Coû
paillage, ter
biodégradabl
7 500 €.

l'adoption du
roite réduit la
es ressenties
es usagers de

4 École de la Pironnière

Au programme des travaux de cet été, la réfection des murs d'un couloir desservant quatre classes et le remplacement des portes de ces classes par des ouvertures adaptées aux personnes à mobilité réduite. Investissement, 8 000 €.

5 Cimetière du Vivier

L'expérimentation d'engazonnement des allées et des espaces entre les tombes est encourageante. Sa généralisation devrait faciliter l'entretien du cimetière et éviter tout recours aux désherbants chimiques, lesquels seront interdits le 1er janvier prochain. Les massifs à l'entrée du parking seront recomposés à l'automne à partir d'une combinaison de vivaces et d'arbustes. Investissement en végétaux et matériaux, 800 €.

6 Impasse Louison-Bobet

Les plantations à l' de la voie et les haies de la placette seront arrachées après l'été pour une recomposition immédiate confiée au service **Espaces verts**. Investissement, 800 € environ.

Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

8 École des Nouettes

En raison de sa vétusté, une partie de la toiture en acier, 1 100 m², sera remplacée en juillet. Investissement, 35 000 €.

9 Aire des Vallées

Remplaçant la pyramide **Pyracord**, le **Régulus** fait la joie des enfants depuis fin mai. Page 10.

10 Rue du Général Drouot

La réfection complète de la rue est prévue en octobre. Le projet sera présenté en fin d'été aux habitants. Investissement, 100 000 €.

13 Maison des sports et des associations

Comme prévu, courant mai les services municipaux ont installé au niveau inférieur du bâtiment neuf box de 5 à 21 m². Ils sont mis à disposition des associations pour le rangement ordonné de leurs matériels.

Quant à l'aménagement global qui permettra à la **Maison des sports** de devenir base et pôle de ressources pour la vie associative, les travaux en cours s'achèveront fin juillet. Investissement, 100 000 €.

passe des Sittelles

illissantes,
plantations
chées après
vice municipal
rts prévoit de
les massifs à
velles variétés
t de vivaces et
ns violet, rose
t en végétaux,
rreau et toile
le, environ

17 Parc Pierre-de-Coubertin

Différents chantiers se dérouleront à l'automne pour améliorer l'accès des bus à la salle de sports et la sécurité de la circulation piétonne autour des conteneurs de tri. Un programme de réaménagement significatif des espaces verts est aussi prévu. Sur la base d'un diagnostic phytosanitaire des arbres, il passera par des arrachages et des replantations et par une réorganisation des massifs. Investissement, environ 30 000 €.

18 Ado Sphère et Planète Jeunes

Parallèlement à l'action des ados (lire page 10) investis dans l'aménagement et la décoration des locaux, les ouvriers municipaux sont intervenus courant juin pour des travaux de câblage informatique, des modifications sur les réseaux d'eau et d'électricité, d'installation de coins cuisine, etc. Investissement, 8 000 €.

La « Côte sauvage » surveillée

Solide comme le roc, la « Côte sauvage » ? Oui, mais avec quelques points d

Le littoral castelolonnais tient le choc. Le phénomène d'érosion générale de la façade maritime française l'affecte, mais dans de moindres proportions qu'ailleurs. Avec une vigilance permanente et des réactions appropriées, le danger demeure limité et gérable.

Aucun secteur n'est concerné par un risque imminent : la Ville est rassurée des conclusions de l'étude qu'elle a confiée il y a un an au **Bureau de recherches géologiques et minières*** (Brgm).

* Le **Brgm** est l'organisme public national de référence pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

Éboulis de terre et de pierres en pied de la falaise. La mer va déblayer.

Attentions aux confusions : l'origine de l'érosion est plus souvent l'écoulement des eaux de pluies que l'attaque des vagues. L'origine et le parcours des eaux qui s'infiltrent sont très méconnus.

Les promeneurs sont préservés de tout risque dès lors qu'ils respectent les cheminements et les accès à la mer sans franchir en « hors-piste » les ganivelles ou les filins matérialisant ou bordant les sentiers.

Évolution récente, effets Xynthia compris

En 2010, la tempête **Xynthia** a frappé le littoral castelolonnais, fort heureusement sans drame humain. Les points sensibles ont pris les plus gros coups, en particulier la route départementale à hauteur de l'**Anse de la Parée**. Des escaliers d'accès à la mer et plusieurs dizaines de mètres du sentier piétonnier devant le boulevard De-Lattre-de-Tassigny furent aussi emportés ainsi qu'une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

La Ville a restauré et reculé les infrastructures et dressé 100 mètres d'ouvrage de défense devant.

Les points chauds !

Ce secteur frappé par* Xynthia *en février 2010 a été immédiatement renforcé. Il y a lieu de le conforter de nouveau.

Boulevard **De-Lattre-de-Tassigny**, le secteur restauré après les dégâts de la tempête **Xynthia** montre des signes de déstabilisation sur environ 25 mètres d'enrochements. La Ville prévoit d'intervenir prochainement.

En raison de trous dangereux, face au n° 29 de ce boulevard, quelques dizaines de mètres du sentier de promenade ont été fermés par des ganivelles en bois.

À l'**Anse aux Moines**, du rond-point de l'abbaye vers **Le Roc Saint-Jean**, une longue rangée de ganivelles retient depuis quelques mois les promeneurs d'approcher plus avant.

À ce niveau certains pans de la falaise sont en suspens, menaçant de basculer dans le vide un jour ou l'autre.

Les ganivelles de l'*Anse aux Moines *posées il y a quelques semaines.

À l'**Anse de la Parée**, la cale d'accès est fermée depuis l'hiver. Plusieurs fois restauré, l'ouvrage est systématiquement attaqué à sa base par l'océan. Pour en finir, il faudra sans doute le sceller profondément dans la roche.

Au village du **Bois Saint-Jean** quelques propriétés privées sont identifiées en « points faibles ». Il n'appartient pas à la Ville d'intervenir. Les propriétaires ont bien sûr été prévenus de l'état d'exposition au risque.

La cale d'accès à l'*Anse de la Parée *repose sur du sable fuyant. Son maintien passera par un profond « ancrage » dans la roche.

et sous attentions permanentes

de fragilité. Ici et là, il faut consolider ou se replier… et partout rester vigilant.

Pourquoi et comment recule la falaise ?

Dès 2007, le **Brgm** avait dressé un état des lieux. Il fut mis en évidence que la côte rocheuse n'était pas moulée dans un bloc monolithique inaltérable. Souvent, il ressemble plutôt à un mille feuilles avec des couches d'argile ou de schistes. Ces matériaux friables instables sont le talon d'Achille de certains secteurs de la **Côte sauvage**. En raison d'infiltrations d'eau de pluie, ces couches peuvent glisser ou s'effriter. Et l'éboulement menace alors. Une fois survenu, la mer enlève les matériaux tombés. Elle déblaie. Ainsi, par à-coups répétés, la falaise cède-t-elle du terrain sur ses points faibles, tous bien identifiés et surveillés comme « le lait sur le feu ».

Isabelle Doat, Première adjointe

« Le littoral est plus rogné que dévoré »

« En superposant les cartes **Brgm** 2007 et 2015 du trait de côte nous mesurerons précisément l'impact de l'érosion. Notre attention se concentre sur quelques secteurs très fragiles. La Ville affectera les moyens qu'il faut pour faire face.
Heureusement, de façon générale notre littoral n'est pas dévoré comme d'autres pans de la façade atlantique. Il est plutôt rogné ici et là. Aujourd'hui, en reculant des cheminements piétonniers et en balisant les passages, nous prenons les bonnes dispositions pour la sécurité des promeneurs. »

Plan de prévention des risques littoraux

Le littoral n'est pas « trop rouge »

Très rares sont les maisons exposées, et aucun propriétaire n'est contraint à engager des travaux de protection.

Le préfet de la Vendée a validé le **Plan de prévention des risques littoraux** (Pprl) fin mars. Ses dispositions s'imposent au Plan local d'urbanisme. Le Pprl écarte tout risque de débordement océanique sur le littoral castelolonnais. Un danger est cependant repéré : le « choc mécanique ».
Le Pprl délimite en rouge quatre petits secteurs de la **Côte sauvage** ainsi exposés à de violents coups ou « paquets de mer ».
Il y a lieu de relativiser. À proportion de l'urbanisation littorale, le nombre de points réellement impactés est réduit. En tout et pour tout, quatre maisons sont jugées susceptibles d'être endommagées sous l'effet de puissantes vagues. Le Pprl relève, ou confirme plutôt, que deux établissements commerciaux sont quant à eux exposés au phénomène d'érosion littorale.
Moindre mal pour les propriétaires, les occupants, et les activités existantes, le Pprl n'oblige pas à modifier le bâti, encore moins à se retirer bien sûr. En revanche il gèle ou réduit le droit à bâtir. Pour les quatre maisons exposées, ces restrictions visent un périmètre foncier parfois réduit à quelques mètres carrés, parfois plus conséquent, où il faudra :

- soit ne rien faire, sauf travaux courants d'entretien ou de réparation,
- soit n'engager que des travaux dictés par un objectif de sécurité.

Tout compte fait par rapport à d'autres communes, le Pprl ne repeint pas trop le littoral castelolonnais en rouge !

Le « Puits d'Enfer » sort du purgatoire…

Rendu à la nature, le site de l'ex-circuit automobile ne sera un « paradis » accessible au public que dans quelques années. En attendant, quelques visites guidées sont organisées…

Entrés au **Conservatoire du littoral**, les 23 hectares de l'ex-circuit automobile ne seront jamais constructibles. Progressivement, toute trace des précédentes fonctions disparaîtra. Le site reprendra librement son souffle naturel. Les aménagements futurs auront pour but d'accompagner cette respiration de « renaturation » et, parallèlement, d'organiser une respectueuse fréquentation humaine au titre des loisirs et du tourisme « verts ».

De part et d'autre du site, la qualité et l'impact évident des attentions portées à toute la **Côte sauvage** depuis le début des années 2000 donne du crédit à la reconversion prévue. De plus, l'intégration du site dans un vaste secteur **Natura 2 000** garantit à 100 % l'avenir naturel de ce patrimoine d'exception.

En attendant, le public doit patienter… Quelques rares visites guidées sont néanmoins organisées telles des opérations « portes entrouvertes ».

Isabelle Doat, Première adjointe déléguée **Cadre de vie, voirie, développement durable** confirme : **« Nous levons le voile pour assouvir la légitime curiosité de la population locale et touristique »**.

Les explications pertinentes des visites guidées

Tout en cheminant, Claire et Yanice détaillent la valeur écologique du site et retracent à grands traits l'histoire de son occupation humaine. Du défrichage par les moines d'**Orbestier** à la fonction camping, en passant par les bruyantes accélérations des voitures et motos de compétition, les paysages en ont pris plein la vue ces derniers mille ans. Claire, du service municipal **Environnement**, et Yanice, du service **Patrimoine et Archives**, officient comme guides durant environ 1 h 30. Leurs explications professionnelles se fondent sur des sources documentaires très fiables. Des images aériennes, des cartes postales anciennes, et l'observation de la faune et de la flore illustrent leurs commentaires. La balade est très plaisante et instructive.

Histoire de changements de « nature »

Au XIe siècle, un domaine de chasse couvre un vaste territoire compris grosso modo entre Talmont, Le Château d'Olonne, Sainte-Foy et Grosbreuil. Il s'étend jusqu'à la mer. Les falaises de la **Côte sauvage** marquent l'orbis terminus, locution latine qui se déformera en **Orbestier**, et qui littéralement désignait « le bout du monde ». Cette forêt est inhospitalière, avec des fourrés et des taillis, des mares, des étangs, des ruisseaux. Un siècle plus tard, les moines s'en voient attribuer la plus grande partie, charge à eux de défricher. Au fil du temps et du déclin de l'abbaye, leur patrimoine se disloque. Avec **La Révolution française** et le régime des **Biens nationaux**, l'État dispose du site. Il le confie à son administration des **Eaux et forêts**. Celle-ci s'en détache progressivement, et le site est privatisé au cours du XXe siècle. Avec le boom du tourisme populaire l'activité de camping y prospère jusqu'aux années 80.

Parallèlement, la civilisation de l'auto et l'engouement pour les sports mécaniques y prennent leurs quartiers aussi*. Ce n'est qu'en septembre dernier que la cession de l'ancien circuit automobile au **Conservatoire du littoral** restitue au domaine public une partie des terres d'**Orbestier**, « Orbis terminus » compris… tout l'espace en bord de mer étant inclus.

* **Castel info** n° 41 janvier 2016.

Pourquoi le site est-il aujourd'hui fermé au public ?

Partenaires de l'avenir du site, le **Conservatoire du littoral**, le Département, et la Ville raisonnent en termes de valorisation du patrimoine naturel. Ces 23 hectares sont appelés à se fondre dans un ensemble de 60 hectares en partie classé **Natura 2 000**. Beaucoup de terrains restent à acquérir. Le projet d'ensemble, dans lequel figurera le détournement de la route littorale, n'est pas dessiné. Parmi les études préalables, la première est en train de fixer l'inventaire systématique de toute la faune et de la flore, leur cycle au fil des saisons, l'interaction des espèces, etc. Le site est interdit au public pour que cette vie naturelle ne soit pas troublée et que les observations ne soient pas faussées non plus. Par ailleurs le site présente quelques dangers pour le public. Mais à moyen terme, l'enjeu final est bien d'en faire profiter la population locale et les touristes.

Premières actions de « dépollution » visuelle

Le **Conservatoire du littoral** a clos le site. À l'intérieur, les poteaux et les lignes électriques et téléphoniques viennent d'être déposés, ainsi qu'une partie des rails de sécurité de l'ex-circuit automobile. En fin d'année, le site devrait aussi être débarrassé des bâtiments vétustes et incongrus qui gâchent le paysage. À plus long terme, la piste sera démantelée. Recalibrée et détachée de tout bitume bien sûr, une partie pourrait servir d'appui au futur sentier de randonnée. Une reconversion naturelle !

Dernières randonnées guidées 2016 : lundi 4 juillet, et 1er août, 1 h 30 ; départ à 10 h 30 du parking du **Puits d'Enfer**.
Prévoir des chaussures de marche ; inscription obligatoire à l'Office de tourisme, Tél. 02 51 21 09 67 ; groupe limité à 25 personnes.

SOS : les dépôts sauvages dérivent…

Déplorable image dégradant le cadre de vie, d'autant plus qu'il n'y a aucune raison d'en arriver là.

Quelles taches ! Les souillons qui « confondent » les points de tri sélectif avec des décharges publiques altèrent gravement le cadre de vie collectif.

Fosses rouges, Grands Riaux, Boilardries, Coubertin, rue des Marchais… Une dizaine des trente-cinq points d'apport volontaire répartis sur le territoire communal pour faciliter le recyclage du verre, du papier, etc. croulent régulièrement sous un tas de rebuts hétéroclites. Les chemins ruraux payent aussi leur part de tribut. Vieux appareils électroménagers, batteries de voiture, canapés, meubles, moquettes, parasols, poussettes, cartons, etc. y sont abandonnés à la sauvette, en soirée ou dans la nuit.

Une sale facture pour tous…

Les personnels de la Ville du Château d'Olonne et ceux de la **Communauté de Communes des Olonnes** (CCO) se répartissent la sale besogne et s'entraident tous les jours pour effacer les taches. En plus du camion, il leur faut parfois y aller avec un tractopelle… tant il y a à débarrasser.

Le fléau affecte toute l'agglomération. Pour faire face, en plus de l'action de chaque commune, la CCO mobilise un emploi à plein-temps.

Une idée du job ? 200 tonnes de collectés et 25 000 km parcourus dans l'année ! Soit beaucoup de frais pour la collectivité et donc pour tous les contribuables…

Pas de raison, ni d'excuse…

La **Communauté de Communes des Olonnes** met à disposition suffisamment d'outils gratuits pour éviter ces « débordements » :

- une déchetterie pour la plupart des matériaux et objets,
- une plateforme de dépôt pour les déchets verts (branchage, tontes de pelouse…),
- un service d'enlèvement des encombrants en porte à porte (Tél. 09 77 40 06 12).

Pour toute précision :
www.ccolonnes.fr - Tél. 02 51 23 84 40.

Recentrage du « Centre-ville 3 »

Pour renforcer l'habitat en centre-ville, la Ville va aménager les espaces vierges entre la rue Séraphin-Buton et le boulevard des AFN, soit 1,8 hectare. Des correctifs sont apportés au programme de logements.

Dans un premier temps, 80 à 120 logements ont été envisagés sur la base de logement social locatif et d'habitat pavillonnaire en accession abordable à la propriété. Les études techniques et financières ont montré que cette projection serait hasardeuse pour l'équilibre comptable de l'ensemble de l'opération. Il apparaît aussi que le secteur ne souffre pas d'un manque crucial de logements sociaux locatifs, le centre-ville et ses pourtours réunissant plus de 40 % des logements de ce type dans la commune.

Vu ces éclairages, mais sans remettre en cause les aménagements collectifs prévus (liaisons piétonnières, traitement paysager, etc.), la Ville révise sensiblement le programme de logements. La prévision initiale de 40 % de logement social locatif pourrait être ramenée à 25 %. En revanche le locatif ordinaire et la propriété privée classique trouveraient ici leur place. Cette évolution possible a fait, courant mai, l'objet d'une exposition publique répondant à l'esprit de la procédure de Zone d'aménagement concerté (Zac) retenue pour ce dossier dit **Centre-ville 3**. Le Conseil municipal devait en prendre acte fin juin, de sorte que l'aménagement puisse être concrètement lancé dans quelques mois.

Début mai, Françoise Rezeau et Annick Billon adjointes au maire déléguées aux Solidarités *et à l'*Urbanisme*, présentent l'exposition à la presse locale.*

Appel à projet, le crédit « banco ! »

Depuis 2013, des initiatives inédites des clubs de foot, de hand, de tennis et de vélo ont bénéficié du financement spécial « Appel à projet ». Une 2e génération de contrats prend la relève.

Miser sur un projet inédit, lui donner la chance d'être testé et rôdé dans le temps : la contribution financière de la Ville dans le cadre d'un **Appel à projet** relève de l'esprit « coup de pouce ».

Le but et les critères d'attribution de cette aide se distinguent de ceux de la subvention de fonctionnement, laquelle dépend du nombre de licenciés et de jeunes, des frais de déplacements, du niveau de compétition, etc. L'intendance quotidienne et la pérennité des clubs sont ainsi globalement préservées, mais cette subvention de base laisse très peu de marge pour développer une initiative hors sentier battu. S'y aventurer revient à exposer l'association à un risque de déséquilibre ou de trou dans sa trésorerie. Tout l'intérêt de la formule **Appel à projet** est de permettre de franchir le pas. Les crédits que la Ville accorde ainsi permettent aux dirigeants responsables de se dire « Banco on y va, la collectivité nous accompagne sur la ligne de départ ! »

La règle du jeu

La Ville réserve au dispositif une enveloppe annuelle de 10 000 €. Le club qui veut y puiser des ressources doit démontrer que son projet touchera la population des moins de 18 ans ou qu'il ouvrira sa discipline sportive à de nouveaux publics ou l'orientera vers de nouveaux horizons.

Principes d'appel à projet

- Le projet soumis doit être étayé, détaillé et développé devant la commission municipale **Vie sportive**.
- Le service municipal **Sport et vie associative** accompagne l'exécution du projet et mesure ses effets.
- Au bout d'un an, un bilan est dressé entre le club, ce service, et les élus municipaux.
- Sous réserve d'argumentation convaincante, l'aide peut être renouvelée deux fois. Un bon projet est donc susceptible d'être soutenu dans le temps pendant trois ans.

Les premiers contrats

Quatre clubs ont signé en 2013 la première génération d'**Appel à projet**. Le montant maximal accessible étant alors de 2 500 €, et les contrats ayant tous été renouvelés deux fois, chaque club a bénéficié de 7 500 €.

Bilan

- L'**Esco Tennis** a facilité l'accès de son sport aux ados et aux adultes handicapés de l'Institut médico-éducatif (IME) de la **Guérinière** et du **Foyer L'Albatros**.
- Le club **Olonne Vendée Handball** a été accompagné sur la base de deux initiatives : la formation de jeunes arbitres, et une démarche pour l'intégration sportive des jeunes handicapés de l'IME de la **Guérinière**.
- L'**Esco Football** s'est également investi dans une démarche ouvrant la pratique sportive aux personnes handicapées, enfants et jeunes de l'IME de la **Guérinière** en premier lieu.
- Le club **Ecco** s'interrogeait : comment faire découvrir le cyclisme aux enfants s'ils n'ont pas de vélo ? Le dispositif **Appel à projet** a notamment permis au club de se doter de vélos prêtés d'une année sur l'autre à différents enfants.

Les « amendements » des contrats de 2e génération

Le Conseil municipal a décidé de reconduire le dispositif en y accordant de nouveau un budget annuel de 10 000 €. Les fondamentaux demeurent : **« le but est de donner de l'élan à un projet »** confirme Gérard Hecht, adjoint au maire délégué à la **Vie sportive**. Les associations postulantes doivent toujours démontrer que leurs projets visent un développement de l'activité des jeunes ou **« une approche différente ou nouvelle d'un sport »**.

La variante par rapport à la 1re génération du dispositif est le montant de l'aide : 2 000 € par an maximum, disposition qui permet d'augmenter le nombre de clubs bénéficiaires. Il est convenu aussi que l'aide municipale finance au maximum 50 % du projet. Il s'agit ainsi d'éviter que le projet soutenu repose entièrement sur la subvention publique et s'effondre au bout de la période du financement public.

Club ECCO

La croissance champignon du peloton de l'école de cyclisme

Une demi-douzaine d'enfants il y a trois ans, une trentaine entre cinq et treize ans aujourd'hui !
Les facilités d'**Appel à projet** n'expliquent pas le succès de l'école de cyclisme de l'ECCO. Elles le permettent…

« **Le frein à l'initiation au cyclisme**, explique Guillaume Thiébot, **c'est le prix du vélo et de l'équipement vestimentaire de base** ». Soit 500 à 600 €, une ardoise pour les parents, une tuile si l'enfant décroche au bout de quelques semaines.

L'investissement dans un beau parc de vélos de compétition élargit l'accès des enfants au sport cycliste.

Capital, le parc collectif d'une vingtaine de vélos

Aujourd'hui, pour 105 €* de cotisation tout compris un enfant participe aux entraînements et aux compétitions avec un vélo mis à sa disposition personnelle toute l'année. L'enfant grandit ? Le club lui en prête un plus grand. Le vélo repris passera à un autre enfant plus petit. Le club lui remet aussi une dotation individuelle comprenant cuissard, maillot et veste. À lui seul, cet équipement neuf couvre le prix de la cotisation.
Avec la dotation d'**Appel à projet**, l'ECCO a convaincu ses partenaires de la validité de son plan : investir dans un parc de vélos de quatre tailles différentes et donc transmissibles d'un enfant à un autre, dans l'équipement du coureur, dans le matériel pédagogique, dans la formation des entraîneurs. Le club dispose désormais d'une vingtaine de très bons vélos.
Système D pour réduire la facture, beaucoup ont été achetés en pièces détachées et assemblés par des dirigeants expérimentés.

La subvention municipale a déverrouillé un blocage. Elle a donné du crédit à l'ambition du club. En confiance, des sponsors privés, tel **Sodébo**, ont « pris la roue » et à leur tour investi sur l'école.

*Montant que **Castel'Pass** peut réduire si l'enfant est du Château d'Olonne et dans la bonne tranche d'âge. Lire ci-dessous.

Guillaume Thiébot, coureur et animateur de l'école de cyclisme.

« Castel'Pass » 2016-2017

30 à 80 € par enfant

Motivant pour que les enfants pratiquent plus facilement un loisir sportif, culturel ou artistique, **Castel'Pass** bénéficie à toutes les familles castelolonnaises depuis maintenant quatre ans.
Proportionnée aux revenus familiaux et traduisant une volonté de soutien social, l'aide maximum est de 80 €. En bénéficient les familles dont le quotient familial est inférieur à 500. L'aide minimum est de 30 € quel que soit le revenu du foyer. Enfin, pour les catégories dont le quotient familial se situe entre 500 et 900, le montant de **Castel'Pass** s'établit à 50 €.

Castel'Pass a fait ses preuves. Pour la saison 2015-2016, il a touché 190 enfants, soit 40 % de la population visée, le public correspondant à celui de la scolarité élémentaire. L'attribution de l'aide est en revanche totalement indépendante du lieu de scolarisation de l'enfant et de l'activité qu'il pratique.
Les familles peuvent demander **Castel'Pass** à tout moment de l'année. Il leur suffit de justifier que l'enfant est scolarisé au niveau élémentaire, et de produire une attestation du club ou de l'organisme qu'il fréquente pour l'activité pratiquée.

Contact : service **Éducation, enfance, jeunesse**, Tél. 02 51 23 88 02, education.enfance.jeunesse@ville-chateaudolonne.fr

L'événement, la date, la photo…

▲ 16 mars

Félicitations ! Jean-François Debladis, chef de cuisine de **La Ferme de Villeneuve** et maître d'apprentissage depuis 25 ans, est décoré de la **Médaille du tourisme**, distinction attribuée par le Préfet de la Vendée au nom de la République française.

4 avril ▶

Chaussures de randonnée aux pieds, les élus du Conseil municipal parcourent l'ancien circuit automobile du **Puits d'Enfer** que la Ville entrouvre exceptionnellement pour quelques visites guidées très plaisantes et instructives sur l'histoire et la richesse écologique du site.
Lire page 16.

▲ 8 avril

Aux **Prés de la Clais Sud** en plein « boom » de construction de logements, pose de la première pierre d'un programme de sept maisons en accession à la propriété. Les familles à qui elles sont destinées pourraient y pendre la crémaillère à la **Saint-Sylvestre**.
Lire page 11.

▲ 20 avril

Boulevard des AFN, pose de la première pierre de la **Maison des enfants**. Cet établissement à caractère social sous tutelle du Département de la Vendée, va accueillir dans les prochains jours douze enfants de deux à douze ans. Ils lui sont momentanément confiés en raison de difficultés dans leurs familles.

◀ 3 juin

Bon anniversaire ! Créé en 1986 par l'office HLM, le foyer-logement des **Vallées** fut cédé au Centre communal d'action sociale en 2004. Devenu établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (éhpad), il est alors rénové. En 2016, l'**Éhpad Les Vallées** franchit le cap des 30 ans en conduisant un vaste chantier (plus de 6 000 000 €) de modernisation et d'extension avec création d'une structure de vie pour les personnes âgées désorientées.

▲ 4 mai

Fin de chantier à **Tanchet** ! Conduits en deux temps, en 2014 et en ce début d'année, les spectaculaires travaux de consolidation du perré, de réfection de la cale, et d'amélioration des accès à la plage sont terminés. Coût 900 000 €, l'État, la Région et le Département couvrant environ la moitié de l'investissement.

Les jolies colonies de vacances

Dans les années 30 et après guerre, Le Château d'Olonne recevait environ 3 000 enfants en colonies de vacances. Au début, la fonction « loisirs » n'était pas la priorité…

La « colo » a marqué le XXe siècle jusque dans les années 70 et fait du « tube » de Pierre Perret un grand classique de la chanson populaire. Avec Croix-de-Vie, Le Château d'Olonne était une des communes vendéennes les plus attractives pour les colonies de vacances.

La première ? Mi caserne-mi hôpital

Créée en 1908, la première colonie de vacances est la **Cité des pins maritimes**. Elle accueille jusqu'à 400 enfants. Jean Neau, son fondateur, est directeur de l'école publique des Sables d'Olonne. En arrivant ici pour un séjour de quatre à six semaines, les pensionnaires devaient être fort intimidés. Le bâtiment est imposant d'austérité. On dirait une caserne ou un hôpital*. L'architecte Charles Charrier est pourtant dans le ton juste de l'époque, car jusqu'à la **Première Guerre mondiale** les colonies de vacances portent d'abord une vocation médicale et hygiéniste. En cette période de recrudescence de la tuberculose, l'enseignement de l'hygiène est prioritaire à l'école comme dans les colonies de vacances. Jeux et loisirs passent après. L'année suivante, en 1909, une pension de famille ouvre ses portes. Avec pour enseigne **Le printemps**, cet hôtel s'adresse à une clientèle plutôt démunie.

***Austère, la* Cité des pins maritimes.**

Les années 30, l'âge d'or

Après guerre, en 1924, une nouvelle colonie destinée aux **Pupilles de la Nation** est créée au nord de la route de Talmont, en bordure du chemin de ceinture. Dans les années 30, les notions de projet sanitaire et éducatif se développent. Le mouvement a un effet démultiplicateur. Nombre de colonies de vacances démarrent à partir de bâtiments préexistants. Ainsi naît **Ker Netra**. En 1933, l'Association des colonies de vacances de Clermont-Ferrand (Fondation Philippe Marcombes, député radical-socialiste) achète ce pavillon de chasse néo-normand, réalisation de l'architecte sablais Maurice Durand pour une villa de **La Pironnière**. Près de 150 enfants y sont aussitôt hébergés. Les extensions de 1934 et 1935 portent à 450 places la capacité d'accueil.

Le préventorium de **Saint-Jean d'Orbestier**** construit en 1934 pour soigner les tuberculeux se convertira aussi en colonie de vacances.

Aides financières à la clé, le **Front populaire** accélère le développement de colonies. En 1936, la ville d'Issy-les-Moulineaux transforme ainsi la Villa **Nina d'Asty**. La même année, la réserve **Saint-Jean** est transformée en centre familial de vacances.

À la veille de la **Seconde Guerre mondiale**, 2 560 enfants de tous les horizons de l'Hexagone fréquentent les colonies de vacances du Château d'Olonne.

***Visite de M. Henry Chéron, Sous-Secrétaire d'État à la Guerre de 1906 à 1909, à la* Cité des Pins maritimes.**

Six colonies en 1960, puis le déclin

Après guerre, dans un contexte de pauvreté et de restriction, et toujours de rationnement, les colonies de vacances jouent un rôle de soutien aux enfants de nombreuses familles en grande difficulté. **Ker Netra***** se recentre lui sur une fonction thérapeutique et devient un centre de cures héliomarines. Deux nouvelles colonies apparaissent dans la commune ; en 1948 celle de Saint-Calais, à **La Pironnière**, et douze ans plus tard celle de Montlouis-sur-Loire, à **La Rudelière**. En 1960, Le Château d'Olonne compte six colonies de vacances.

Le boom économique enrichit et bouleverse la société française. Les besoins des familles sont moins basiques. Dans les années 70, les activités sportives et ludiques se confirment dans les colonies de vacances qui deviennent aussi payantes. Parallèlement l'offre et les temps de loisirs se diversifient. Moins nécessaires socialement et moins aidées financièrement, les « colos » sont emportées une à une par la spirale du déclin.

La réserve* Saint-Jean*, aujourd'hui l'hôtel-restaurant* Le Roc Saint-Jean. *Lire page 4

* Le bâtiment servira justement d'hôpital militaire lors des deux guerres mondiales.

** Aujourd'hui, l'école **Éréa**.

*** **Ker Netra**, centre de vacances aujourd'hui, appartient toujours à la ville de Clermont-Ferrand.

Article rédigé à partir des recherches et des notes de Yanice Michaud, service municipal **Patrimoine et Archives**.

Naissances

Mars

Maé Epaud, le 13

Léopold Alexis, le 18

Avril

Gabriel Trichet, le 18

Evan Bureau, le 21

Mai

David Banaschowski-Galmiche, le 2

Elisée Nedel, le 9

Anna Raffin, le 12

Mariages

Juin

Alain Arnaud et **Chantale Guerry**, le 2

Frédéric Bigaud et **Adeline Arnaud**, le 11

Jean-Paul Bugnon et **Danielle Chauvet**, le 11

Décès

Janvier

Marcellin Guibert, 18, rue Georges-Clemenceau, le 2

Mars

Jean-Pierre Morin, 22, rue des Alizés, le 8

Jacques Fabre, 8, impasse du Chatelet, le 8

Robert Robin, 14, impasse Marcel-Cerdan, le 11

Alain Jodet, 17, impasse Paul-Verlaine, le 11

Jane Gaudin, née **Bouvet**, 16, avenue du Pas du Bois, le 11

Marie Rouchès, née **Gamel**, 50, rue du Bocage, le 13

Suzanne Lemarchand, née **Jaulin**, 16, avenue du Pas du Bois, le 14

Marcelle Gibouleau, née **Ferré**, 112, rue du Petit Paris, le 14

Edmée Dépoulain, née **Barraud**, 38, rue Pierre-Loti, le 18

Antoinette Navardin, née **Higelin**, 100, rue des Plesses, le 22

Eugène Buton, 8, rue de la Marcellière, le 22

Geneviève Perreau, 5, rue Henri-Mondor, le 22

Michel Bertrand, 125, rue de la Pironnière, le 24

Ginette Chiron, née **Landreau**, résidence Les Alisiers, le 27

Aurélie Berthomé, née **Traineau**, 37, avenue de Talmont, le 28

Christian Bonny, 25, rue du Puits d'Enfer, le 29

Avril

Claude Bairet, 5, avenue de la Vendée, le 1er

Jean Le Moigne, 50, rue du Bocage, le 2

Aimable Mansard, 4, rue des Landes, le 3

Raymonde Lauvergnat, née **Grémy**, 100, rue des Plesses, le 3

Rachel Allard, née **Belhomme**, 16, avenue du Pas du Bois, le 4

Annye Talhouarne, née **Chesseron**, 53, avenue René-Coty, le 5

Raymond Tignat, 6, avenue Nina d'Asty, le 7

Bernadette Gonord, née **Clévenot**, 15, rue André-Malraux, le 8

Laurent Roger, 6, rue Maurice-Utrillo, le 9

Colette Jeanneau, née **Marchand**, 100, rue des Plesses, le 10

Marie Turcotti, née **Laquone**, 5, rue Jean-Bart, le 10

Bernard Perrocheau, 8, rue de Beaumarchais, le 19

André Migné, 32, rue Albert-Lebrun, le 20

Thierry Thomazeau, 17, rue de la Croix blanche, le 24

Jean-Pierre Dargès, 89, rue des Grandes Prises, le 25

Bernard Lampérier, 27, rue Jean-Corvisart, le 28

Mai

Jean-Pierre Guinel, 29, rue de la Liberté, le 1er

Gérard Combes, 100, rue des Plesses, le 4

Guy Logeais, 49 bis, rue des Grandes Prises, le 4

Claude Ardid, 16 bis, rue des Plesses, le 6

Daniel Chaumeil, 88, rue de la République, le 7

Aurélie Montassier, 205, avenue de Talmont, le 9

Renée Gassin, née **Vilais**, 10, rue Gérard-de-Nerval, le 25

Robert Chiron, 53, avenue René-Coty, le 26

Jean Bernard, 25, rue des Plantes, le 26

Jean-Pierre Balagna, 45, rue du Pontreau, le 26

Marie Bulteau, née **Traineau**, 33, rue Pierre-Curie, le 28

Gabriel Méchineau, 16, avenue du Pas du Bois, le 31

François Rouillé, 79, rue de la Plaine, le 31

Juin

Jacky Michon, 5, impasse du Châtelet, le 1er

Jacques Lefelle, 1, impasse de la Porte du Soleil, le 1er

Alfred Beaudouin, 53, avenue René-Coty, le 2

Groupe Construire l'avenir ensemble

Proposition du dispositif « emploi rebond seniors »

Vous le savez, **le taux de chômage aux Pays des Olonnes (11,5%) est le taux le plus élevé de Vendée**. Comme nous l'avions fait en direction des jeunes, afin de lutter contre le chômage sur notre territoire, **nous proposerons au prochain Conseil communautaire la mise en place d'un dispositif « emploi rebond seniors »**. Ce dispositif permettrait aux séniors âgés de 50 ans et plus, et désavantagés dans la compétition pour l'accès à l'emploi, de bénéficier d'un contrat d'insertion afin de réintégrer la vie professionnelle. **L'objectif est également d'inciter et d'accompagner les entreprises du Pays des Olonnes dans le recrutement des séniors en CDI ou en CDD pour une durée de 12 mois maximum**. Seraient concernées par ce dispositif les entreprises relevant de tout secteur d'activité. Une aide forfaitaire est ainsi proposée : 2 000 euros pour le recrutement d'un senior en CDI, 1 000 euros pour le recrutement d'un senior en CDD. L'aide sera limitée à deux recrutements au sein de la même entreprise.

Dans la logique du « donnant-donnant », l'entreprise qui touchera des aides publiques aura des contreparties. A l'issue d'une période de 12 mois, l'entreprise devra présenter obligatoirement un bilan ; à défaut de sa présentation, le bénéficiaire sera obligé de reverser l'aide à la Commune communauté de communes. **Toute rupture de contrat préalable donnera lieu au remboursement de l'aide de la CCO au prorata des jours effectués dans l'entreprise pendant la période du contrat de travail**. L'entreprise s'engagera, pendant toute la durée du contrat à respecter les clauses d'une charte d'engagements réciproques.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, l'emploi doit être une priorité, et à tous les niveaux nous devons nous mobiliser, c'est pourquoi nous formulons cette proposition.

Pour le groupe « Construire l'Avenir Ensemble »
Anthony PITALIER

Groupe Ensemble, agir pour le changement

Pour une harmonisation des règles de circulation

30 km/h, 50 km/h, 70 km/h, zone bleue, parking payant, priorité à droite, route prioritaire, priorité à l'anneau, pas facile de s'y retrouver en circulant au cœur de nos trois communes.

La diversité des règles de circulation entraine une insécurité accrue pour les usagers et riverains du réseau routier.

Il serait souhaitable de mettre en place un **Plan Local de Déplacement Intercommunal** homogène et cohérent à l'échelle de nos trois communes pour une meilleure organisation des circulations et des déplacements.

Harmonisons les limitations générales de vitesse et de priorité sur des types de routes similaires en prenant soin de veiller à ce qu'elles soient cohérentes, crédibles et donc plus facile à faire respecter.

Harmonisons les règles de stationnement (zone bleue)

Favorisons les mobilités douces et décarbonées.

- Stationnement gratuit ou à tarif réduit pour les véhicules utilisant une énergie peu polluante.
- Plages horaires de livraison plus favorables pour véhicules électriques
- Améliorons les conditions de stationnement pour les vélos
- Créons des continuités de piste cyclable entre nos trois communes pour favoriser la pratique de ce mode de déplacement doux.

C'est par la concertation et des mesures partagées que nous résoudrons nos problèmes.

L'amélioration de notre cadre de vie en matière de circulation participe également à l'attractivité touristique de notre territoire.

Les pouvoirs de police et donc la prise des arrêtés de circulation reviennent à chacun des maires.

Or en matière de circulation, nos communes ne connaissent pas de frontières.

Des solutions cohérentes d'harmonisation doivent être partagées par tous.

Une raison supplémentaire pour promouvoir la fusion de nos trois communes comme l'on déjà fait 1090 communes en 2015 sur le territoire national dont 21 en Vendée.

Jean-Pierre CHAPALAIN
Liste « Ensemble Agir pour le changement »

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

L'engouement de la Fête des voisins

Les premières tables de la **Fête des voisins** furent dressées dès **La Pentecôte**. Depuis, les rendez-vous conviviaux se répètent et se multiplient chaque week-end dans tous les quartiers, sur une placette, un espace vert, au bout d'une impasse, etc. Le plus souvent c'est en fin de semaine et en soirée que les rencontres ou les retrouvailles ont lieu, mais parfois le rendez-vous est donné dès midi.
Apéritif, grillade, salade complète, gâteaux, chacun apporte sa composition « maison », ou une cagnotte collective est organisée. C'est selon, comme on veut, toujours en fonction des arrangements et des habitudes du voisinage.
D'ici fin juillet, une quarantaine de fêtes entre voisins auront été organisées au Château d'Olonne. À citer parmi les initiatives nouvelles, celle des **Grands Terrages**, lotissement fraîchement sorti de terre.
La **Fête des voisins** est toujours le moment idéal pour faire connaissance, parfait pour nouer des liens de sympathie, d'entraide, et de solidarité à la porte de chez soi !

Impasse Le Titien, quartier des Grands Riaux.

Rue Alain-Colas, quartier de la Pironnière.

Lotissement du Vivier, *en centre-ville.*

Toujours plus nombreux, les Nouveaux Arrivants

Le record de l'an dernier battu à plate couture ! Avec 167 personnes pour 85 familles inscrites, la réception des **Nouveaux Arrivants**, salle des fêtes **Calixte-Aimé Plissonneau** le samedi 11 juin, reflétait une fois encore l'attractivité du cadre de vie local.
L'envie de s'installer au Château d'Olonne s'inscrit dans le mouvement général des migrations contemporaines hexagonales vers le littoral atlantique, et la Vendée en particulier. Vu l'origine des participants à la journée de découverte de la commune, Le Château d'Olonne séduit surtout des habitants de la région parisienne, mais aussi de Bretagne et des Pays de la Loire. Mais, cette année, les premiers des **Nouveaux Arrivants** sont les Vendéens ! Ce 11 juin, ils formaient le plus gros groupe.
Visite guidée, projection du film **Passion, Le Château d'Olonne**, remise de cadeaux de bienvenue… Avec ce programme d'accueil et l'ambiance conviviale de la réception, le maire, les élus municipaux, la directrice de l'office de tourisme et les personnels municipaux ont confirmé aux **Nouveaux Arrivants** qu'en s'installant au Château d'Olonne… ils ont fait le bon choix !

Pochette cadeau pour tout participant.

Le record de participation à la réception des Nouveaux Arrivants *pulvérise celui de l'an dernier. Qu'en sera-t-il l'an prochain ?*